

# De-ci, de-là...

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **12 (1924)**

Heft 196

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-258259>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

pas notre faiblesse à nous autres femmes, mais notre force! Ce qui est certain, c'est que, s'il est élaboré une législation protectrice de la femme ouvrière, elle ne le sera pas sans la collaboration des femmes, ni sans que les ouvrières elles-mêmes aient été consultées. Mais pour que cette consultation soit fructueuse, et qu'il n'en résulte pas, à la suite d'une amélioration passagère, un mal peut-être profond, notre Alliance doit se préoccuper de très près de cette question, et je voudrais ici mettre sur le cœur de toutes les femmes de s'intéresser de toute leur chaude sympathie à la détresse des ouvrières. Car nous sommes là pour venir en aide aux opprimés: secourir son prochain est le devoir de l'homme et la grande joie de la vie, et les femmes ne doivent jamais oublier que si nous voulons être égales aux hommes de toutes choses dans l'Etat, égales comme influence par l'exercice de nos droits de citoyens, ceci n'arrivera que lorsque nous compenserons notre force physique inférieure par notre force plus grande pour le bien.

C'est au cours de cette Assemblée qu'il fut question de la représentation des femmes suisses à l'étranger, et M<sup>me</sup> Chaponnière-Chaix fit une communication sur le Conseil International des Femmes, qui, fondé à Washington en 1888, aspirait à grouper les Sociétés nationales féminines du monde entier, se proposant comme but la lutte contre l'ignorance et l'injustice sous toutes leurs formes. Il fut décidé, après que les ouvrières surtout se fussent prononcées en faveur de l'adhésion au Conseil International, que l'on consulterait les Sociétés affiliées. Dès l'année suivante, notre Alliance nationale faisait partie du Conseil International.

En 1902, l'Alliance fit un grand pas en avant. Après avoir pris connaissance d'une proposition de l'*Union für Frauenbestrebungen* de Zurich quant au droit de suffrage féminin en matière d'église, d'école et d'assistance, toutes les déléguées décidèrent l'envoi d'une pétition à la Conférence des Eglises réformées évangéliques, à Frauenfeld, qui avait à son programme le vote ecclésiastique féminin. L'Alliance, appuyée par une résolution de la Société des Femmes de ménage de Berne, se déclarait favorable au vote ecclésiastique, et ce ne fut pas sans produire quelque effet à la Conférence. Mais nous constatons, hélas! que les femmes suisses sont loin, encore aujourd'hui, de posséder toutes le suffrage en matière ecclésiastique!

La réunion publique du soir de cette Assemblée tenue à Genève fut consacrée aux Caisses d'assurances et aux Ligues d'acheteurs.

La tâche de l'Alliance était, entre temps, devenue de plus en plus lourde, car il existait déjà alors plus d'une Société qui ne semblait pas se rendre compte que le fait d'appartenir à l'Alliance entraînait certaines obligations. Les plaintes du Comité d'alors ne ressemblait-elles pas aux nôtres, quand nous lisons dans le rapport « qu'il serait bien désirable que les Sociétés veuillent prendre la peine de nous répondre, ne serait-ce que par quelques mots, quand nous les questionnons? » et aussi lorsque le rapport conclut en ces termes:

Permettez-moi, pour terminer, de vous rappeler, Mesdames, que votre Comité n'est que votre pouvoir exécutif et que vous êtes tout par vous-mêmes, c'est-à-dire que c'est de vous et de votre initiative que procèdent les travaux et l'expression des besoins que vous pouvez ressentir. C'est donc de vous uniquement, et non de votre Comité, que dépend la force motrice qui peut rendre notre Alliance utile et efficace. Je tiens à vous faire remarquer ceci une fois de plus en vue des questions qui nous sont quelquefois posées. Votre Comité n'a pas le privilège de créer des œuvres d'utilité publique ou de philanthropie, qui nous rendraient populaires plus aisément, tel n'est pas son but et sa raison d'être; c'est une tâche plus ardue qui lui est échue, mais qu'il remplit avec joie lorsque vous voulez bien la lui confier.

Quand, en 1904, l'Alliance se réunit à Aarau, elle dut s'occuper, une fois de plus, du Code civil. Dans le courant de l'année avait été envoyée à l'Assemblée fédérale et à ses Commissions la pétition présentée précédemment, en 1901, au Département fédéral de Justice, car le projet de Code civil avait été soumis aux Chambres durant la session de juin. A la première pétition avait été ajoutée une requête quant au régime de la séparation de biens.

Le programme de cette Assemblée d'Aarau était particulièrement chargé, et nous serions presque tentées de plaindre ces déléguées, qui siégeaient de 3 à 6 heures, prenaient en commun le repas du soir, assistaient dès 8 heures à une séance publi-

que pour recommencer le dimanche, à 10 heures et demie, et, après le diner de midi, reprenaient le travail jusqu'à 4 heures et demie! Les femmes ont appris à ne pas charger outre mesure leurs programmes. Mais autrefois, en ces temps des débuts, tant de questions forçaient l'attention, que l'on ne pouvait jamais l'en saisir assez vite. Aujourd'hui, nous sommes plus patientes; nous avons, hélas! appris à attendre. Depuis des siècles, les femmes ont toujours attendu...

Il peut y avoir quelque intérêt à lire un passage du procès-verbal concernant l'affiliation de syndicats. La Société bernoise des ouvrières de la soie ne pouvant continuer à mener une existence indépendante, ses membres adhèrent à l'Association du textile, composée de femmes et d'hommes, et durent, par conséquent, quitter l'Alliance. Elles s'informèrent des conditions qui permettraient à l'Association du textile de s'affilier à l'Alliance, et il leur fut répondu qu'une section de femmes, comptant au minimum dix membres, sous la direction d'un comité autonome et tout à fait indépendant du syndicat en ce qui concernait les affaires de l'Alliance, pourrait être reçue. Comme la section existait et réunissait toutes ces conditions, elle entra dans l'Alliance.

(A suivre.)

ELISABETH ZELLWEGER.

## De-ci, De-là...

### Auteurs féminins contemporains aux Etats-Unis.

Le prix Pulitzer pour 1924 pour « le meilleur roman américain représentant l'atmosphère de la vie américaine et le plus haut degré de la culture américaine » a été attribué à une femme, Margaret Wilson, pour son œuvre: *McLaughlins, l'homme capable*, qui avait déjà été couronné à un autre concours. Ceci en attirant l'attention sur les femmes écrivains, permet de réaliser la grande place qu'elles tiennent dans la littérature d'outre-Atlantique. Leur chef incontesté est Edith Wharton, dont le dernier ouvrage, évoquant le New-York d'autrefois, est écrit de sa meilleure plume, concise et ironique; mais la jeune génération présente aussi des candidates à ce premier rang. On peut citer Willa Cather, qui sait aussi bien broser une large fresque comme *Mon Antonia* que peindre une délicate miniature comme *la Dame perdue*, avec chaleur, simplicité et un sens entendu des nuances; Fannie Hurst, connue par l'émotion et la vigueur de ses œuvres précédentes, alors qu'elle inaugure un genre nouveau avec *Lemnos*; Edith Ferber, dont les qualités dramatiques s'épanouissent dans certaines parties de *Si Grand*; Dorothy Canfield, dont le bon sens et le talent d'évocation se combinent harmonieusement avec une rare compréhension des nécessités modernes d'adaptation de la mentalité des parents à celle de leurs enfants.

Parmi les écrivains d'un autre genre, il faut mentionner Ida Tarbell, qui a publié la meilleure biographie de Lincoln qui existe; Alice Brown, dont les poèmes s'inspirent du rythme grec; Edna Millay, l'auteur du *Harpiste*, et Elinor Wylie, qui fait s'entrechoquer des sonorités d'épées dans *l'Armure noire*; et enfin Amy Lowell, qui est peut-être la plus intéressante de toutes, aussi bien par sa biographie de John Keats, que par ses poèmes inspirés par des divinités chinoises, et tout parfumés d'un encens brûlant. Toutes en tout cas interprètent magiquement la vie contemporaine.

(The Woman Citizen.)

### Une vaillante femme.

M<sup>me</sup> Degrendel, une habitante du village de Metereen, dans le nord de la France, a reçu, le 5 octobre dernier, la Légion d'Honneur des mains du préfet. Veuve depuis 1913, elle vit cinq de ses huit enfants s'enrôler, dont trois sont morts. Restée seule avec ses filles, elle continua vaillamment à exploiter sa grande ferme, tout près du champ de bataille, et qui tomba plusieurs fois aux mains de l'ennemi. Actuellement, M<sup>me</sup> Degrendel a complètement reconstruit et restauré sa propriété.

### Les femmes et l'aviation en France.

Un correspondant de l'*Echo de Paris* suggère que les femmes aviatrices (on compte 30 femmes, qui pilotent des avions, aux Etats-Unis seulement) forment une association pour défendre leurs intérêts professionnels et surveiller l'admission de nouvelles candidates. Il serait, en effet, à souhaiter particulièrement que ce soient

des femmes qui fassent passer leurs examens de pilotes à d'autres femmes. Mais, malheureusement, l'École d'aviation française refuse de former des femmes pilotes; aussi la *Stella*, une société de femmes aérostatières, qui comprend déjà plus de 40 membres ayant leur brevet de pilotes de ballons, a-t-elle été pressentie pour savoir si elle pourrait former le premier noyau de l'association projetée.

#### **Conseil national américain des femmes juives.**

Nous avons reçu cet été la revue trimestrielle, organe de cette Association: *La femme juive*, que nous signalons à toutes celles qu'intéressent les questions d'éducation, de civisme, de philanthropie, de religion, envisagées sous l'angle spécial de la culture israélite. Le Conseil américain, que préside Miss Rose Brenner, est très remarquablement organisé, divisant son travail entre des Commissions aux buts divers: affaires civiques et communales, éducation, paix et arbitrage, propagande, agriculture, finances, aide aux émigrants, mouvement de jeunes, législation, relations étrangères, etc. Une Commission spéciale s'occupe des questions religieuses, des écoles israélites, de l'œuvre sociale parmi les Israélites, des aveugles et des sourds. Et une autre, hélas! porte le titre d'« anti-diffamation », son activité étant rendue nécessaire par ce désastreux esprit d'antisémitisme qui ne cesse encore d'empoisonner tant de mentalités en Europe comme en Amérique.

## **Une œuvre de reconstruction morale**

(A propos des Congrès de Graz (18-24 septembre), de l'Association pour la Lutte contre la Traite des Blanches et de la Fédération abolitionniste).

« La reconstruction morale du monde est encore plus importante que la reconstruction économique dont on parle si souvent. » C'est par ces paroles que le président de la République autrichienne, le Dr Michel Hainisch, a caractérisé dans son discours d'ouverture les buts essentiels de ces deux Congrès. Un grand nombre d'étrangers de tous pays ont séjourné à Graz pendant une semaine. Mais les attraits de cette pittoresque cité avec ses vieilles rues, son architecture originale, ses églises, ses magnifiques promenades publiques, sa ceinture de collines verdoyantes, le tout resplendissant sous un clair soleil automnal, n'ont presque pas attiré l'attention des visiteurs. Rien ne les a empêchés de suivre avec un intérêt soutenu les délibérations qui avaient lieu dans une salle fort belle, mais surchauffée!

C'était la première fois que se manifestait au grand jour la connexité étroite de ces deux problèmes: la lutte contre la traite, et l'égalité de morale pour les deux sexes, qu'indiquait d'ailleurs déjà la jonction des deux assemblées. Bien des années durant, il avait été interdit de parler de l'abolition de la réglementation et de la répression de la prostitution dans les Comités nationaux contre la traite, que le Bureau de Londres représente comme organe international. Mais aujourd'hui tous ceux qui sont pénétrés du désir de venir en aide à l'humanité souffrante se sentent appelés à consacrer tous leurs efforts au relèvement de la morale si cruellement atteinte. Les dirigeants des deux mouvements internationaux ne pouvaient donc plus se dérober aux exigences de l'heure, et devaient accepter la lutte en commun. Aucun n'oubliera le moment où le plus équitable et le plus courtois des présidents, le Dr A. de Graaf (Pays-Bas), a célébré cette victoire de la collaboration comme le plus heureux résultat de cette double réunion.

Mais il y eut encore d'autres décisions réjouissantes. L'importance des questions à l'étude nécessitait des discussions très approfondies. Les délégués suisses, MM. Johannes Ninck et de Meuron y ont joué un rôle éminent. Bien entendu, il n'est pas possible de citer tous les orateurs qui se sont distingués pendant ces débats.

La discussion au sujet de la lutte contre la traite a porté sur les points suivants: Publications obscènes, émigration, défense d'admettre des étrangères dans les maisons publiques, nomination d'agentes de police. En traitant les mesures à prendre contre la littérature et les spectacles obscènes, et les moyens de relever le niveau de l'opinion publique dans ce domaine, on dut renoncer à définir clairement l'expression « obscène ». Par contre, on se mit d'accord pour réclamer la mise en vigueur de la Convention de Genève de 1923 se rapportant à ce sujet. Une condamnation devrait être infligée à tous ceux qui exposent ou propagent des publications obscènes, surtout s'il peut en résulter un danger moral pour la jeunesse.

En ce qui concerne l'émigration, qui soulève un grand nombre de questions pratiques, on aboutit aux postulats suivants: Les membres d'une même famille ne doivent être séparés les uns des autres, ni pendant le voyage, ni à l'arrivée; les représentants d'organisations autorisées pour la protection des femmes et des enfants doivent être admis sur les navires; la liberté personnelle des individus majeurs sera respectée et la protection accordée à chacun sans distinction de nationalité, de confession ou de sexe; toute personne transportée sur un navire devra être annoncée; aucun billet de passage ne sera délivré sans l'autorisation du pays d'origine; les visa des passe-ports auront un caractère définitif, afin d'éviter le renvoi au lieu d'arrivée. Enfin la Convention de Washington concernant les renseignements sur le marché de travail devra être ratifiée.

Une discussion pénible se déclina à propos d'une motion présentée à la Société des Nations pour interdire l'admission des étrangères dans les maisons publiques (proposition Sokal). Le chef de la délégation allemande, Dr Jung, fit appel au monde entier contre l'ouverture de ces établissements en Rhénanie occupée. Les délégués belge et français, MM. Hennequin, ancien ministre, et Brifaut, protestèrent énergiquement contre les allégations du Dr Jung. Une grande agitation s'empara de l'Assemblée. Un instant l'on eut lieu de craindre que l'harmonie qui avait régné jusque-là fut troublée par l'esprit de discorde, mais la ferme volonté de résister à tout ce qui pourrait mettre obstacle à l'ascension vers un idéal supérieur réussit à écarter le danger. L'incident, qui se termina par l'échange de témoignages d'une solidarité inébranlable, fut caractérisée par le professeur Johann Uhde — véritable apôtre de la moralité publique et la cheville ouvrière des deux Congrès — comme un orage qui ne pouvait être évité, et qui laisserait derrière lui une atmosphère purifiante. A notre grande satisfaction, la motion Sokal n'a pas été acceptée par le Congrès.

C'est de façon particulièrement objective et lumineuse que fut discutée la collaboration féminine dans la police. Tous les orateurs sans exception se rallièrent à cette réforme. Plusieurs d'entre eux citèrent des expériences concluantes faites dans leur pays. Seule, l'introduction d'agentes pour la surveillance des rues ne fut pas admise à l'unanimité. Par une résolution finale, tous les Comités nationaux s'engagèrent à faire auprès de leurs gouvernements les démarches nécessaires afin que des femmes, qualifiées par leur caractère et leur préparation, fussent chargées de la surveillance des femmes et des enfants.

De son côté, le Congrès abolitionniste avait aussi à considérer des sujets de la plus grande importance. Il devait, en premier lieu, s'occuper des expériences faites là où la réglementation a été abolie et des progrès accomplis dans différents pays par notre mouvement. Le délégué du gouvernement russe, le Dr W. Bronner, communiqua des renseignements intéressants sur les mesures radicales prises par le gouvernement